



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 102781

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les préoccupations que suscitent les moyens dont dispose le centre hospitalier de Valenciennes pour faire face aux interventions d'urgence. Aux difficultés que rencontrent et dont se plaignent légitimement les habitants, s'ajoute le constat établi par les autorités de l'État en région : « des difficultés à maintenir en service deux équipes SMUR pourtant nécessaires pour couvrir les services de l'arrondissement ». Il lui demande par conséquent quelles dispositions il envisage de prendre pour résoudre rapidement ce problème, renforcer « l'attractivité » du centre hospitalier de Valenciennes et y établir les moyens humains et matériels permanents d'intervention d'urgence, qui font aujourd'hui défaut.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102781

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 2006, page 8982